

Les objections à la réduction du temps de travail sont-elles pertinentes ?

Jean-Marie Harribey

Document de travail, Un Travail pour Chacun (UTC), Paris, 1998.

Au moins trois raisons fondamentales ont amené à réfléchir ces dernières années à la nécessité de réduire fortement le temps de travail. L'ampleur du chômage d'abord, qui frappe officiellement 3,5 millions et demi de personnes en France, 18 millions en Europe, près de 40 dans les pays de l'OCDE, 120 millions dans le monde sans compter les 700 millions de personnes sous-employées. Ensuite, l'aspiration de plus en plus répandue à une vie de meilleure qualité dans laquelle on puisse disposer de temps pour s'épanouir. Enfin, une troisième raison dont on parle maintenant souvent: la dévastation de la planète par le développement industriel pose le problème d'une utilisation des gains de productivité pour autre chose que l'accroissement perpétuel de la production. De ces trois raisons, la première semble la plus urgente mais elle n'est peut-être pas séparable des deux autres.

Dans la mesure où l'essence du capitalisme est de pousser à une extension permanente des activités marchandes à des fins de profit par la domestication de la nature et l'appropriation des fruits du travail – sans l'exploitation de la nature, celle du travail n'a plus de support matériel, et sans l'exploitation du travail, celle de la nature ne peut s'enclencher et se généraliser – la réflexion doit s'orienter vers la prise en compte de ces deux aspects indissociables. L'impératif de la soutenabilité, tant écologique que sociale, doit donc guider les réponses à apporter aux multiples problèmes nés du mode de développement qui depuis quelques siècles gagne toute la planète. Il s'agit d'une question d'équité entre les générations et aussi à l'égard des victimes actuelles du développement économique qui ne peuvent accéder aux richesses produites ou au moyen de les obtenir, l'emploi, et qui du même coup se voient privées de l'un des modes d'insertion sociale essentiels. Comme il est indéniable que le triomphe de la rationalité économique sous l'égide du capitalisme aura eu pour mérite de promouvoir une incessante recherche de

l'amélioration de la productivité du travail, et qu'il y a de bonnes raisons de penser que cette productivité est appelée à progresser encore, résister au déferlement de la marchandisation du monde passe par l'utilisation des gains de productivité non plus pour prioritairement accroître perpétuellement la production et la consommation mais au contraire pour diminuer de plus en plus la durée du travail. Cette perspective présente donc un intérêt double: travailler moins pour permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de travailler et aussi travailler moins pour avoir une meilleure qualité de vie.

Malheureusement pour ses partisans, le projet de réduire le temps de travail se heurte à une foule d'objections venant d'horizons très divers dont ils doivent tenir compte pour mieux le présenter et le traduire en propositions susceptibles de recueillir démocratiquement une adhésion majoritaire et d'avoir une efficacité assez grande en termes d'emplois créés. Il convient donc, sans faux-fuyant, d'examiner chacune des objections soulevées : nous essaierons de montrer que leur degré de pertinence est faible sans pour autant sous-estimer les difficultés de réussite d'une réduction volontaire de la durée du travail.

On peut rassembler les raisons invoquées à l'encontre de la réduction du temps de travail (RTT) autour de six thèmes : l'inefficacité de la RTT pour résoudre le chômage, le coût salarial d'une RTT, l'hétérogénéité du travail, le caractère réglementaire de la RTT, l'impératif de travailler toujours davantage, les contraintes internationales.

1. L'inefficacité de la RTT

Le premier argument des opposants à la RTT est l'inefficacité supposée de cette mesure pour faire reculer le chômage. A l'appui de cet argument sont invoquées les diverses expériences internationales de la dernière décennie :

- l'expérience française de 1982 : le passage aux 39 heures hebdomadaires et la cinquième semaine de congés n'ont permis de créer que 145 000 emplois sur 3 ans [Cette, 1992, cité par Commissariat Général du Plan, 1993, p. 267];

- le cas des Pays Bas : l'accord de 1982 sur les 36 heures a abouti à créer des emplois équivalents à 20% seulement de la RTT, la diminution du chômage étant encore plus faible ;

- en Belgique : les expériences ont abouti à accroître la flexibilité dans les entreprises mais très peu à créer des emplois ;

- en Australie : les retombées sont très faibles sauf dans le secteur public ;

- les paradoxes anglais et américain où la création d'emplois en assez grand nombre s'est accompagnée d'un maintien de la durée du travail à un niveau élevé (45 heures pour les hommes et 40 heures pour les femmes en Grande Bretagne) ou d'une augmentation de la durée du travail (+ 163 heures annuelles en 20 ans aux Etats-Unis).¹

¹. Les données étrangères sont tirées de Roche, Fynes, Morissey [1996].

Que peut-on répondre à cette objection ?

- La plupart du temps, les RTT qui ont eu lieu au cours des dernières années ont été faibles ou non générales. De ce fait, les entreprises ont récupéré la RTT par une augmentation de la productivité parce que l'intensification des heures restant travaillées a permis de compenser la RTT sans avoir à embaucher.

- Parallèlement à une RTT globalement mineure, on note souvent mais pas partout un recours important voir accru aux heures supplémentaires : en Allemagne les heures supplémentaires équivalent à 861 000 emplois à plein temps, en France elles équivalent sans doute à 5 à 600 000. Le travail posté en 4x8 aboutit à des semaines de 42 heures, donc à des heures supplémentaires dans le cas d'un horaire légal inférieur. L'introduction d'une cinquième équipe ramènerait l'horaire à 33,6 heures (-20%).

- Surtout, l'observation de la dernière décennie dissimule le mouvement de très long terme. La RTT est historiquement un élément essentiel de la régulation du nombre d'emplois. Sur un siècle et demi la durée du travail a diminué en France de presque la moitié. Compte tenu de l'évolution comparée de la production multipliée par 13 et de la productivité multipliée par 26 [Marchand, Thélot, 1991], si cette RTT de moitié n'avait pas eu lieu, au lieu de 22 millions d'actifs occupés aujourd'hui il n'y en aurait plus que 11 avec 14 ou 15 millions de chômeurs pour un même comportement de demande d'emploi. On peut constater la même évolution dans tous les pays industrialisés [Maddison, 1995].

2. Le coût salarial de la RTT

L'argument des salaires peut être avancé dans deux directions opposées. Soit il est utilisé par les employeurs pour attirer l'attention sur le risque de hausse du coût salarial unitaire si la RTT est accompagnée d'une compensation salariale, soit par les représentants des salariés qui craignent que la RTT signifie une baisse du salaire si elle est décidée sans compensation salariale.

Aucune étude économétrique en Europe ou aux Etats-Unis n'établit avec certitude une relation entre une baisse des salaires et une hausse de l'emploi [Benhayoun, Bazen, 1995 ; Bazen, Benhayoun, 1996] parce que cette dernière est contrariée par des effets pervers (le salaire moindre engendre une perte d'efficacité) et des effets macro-économiques keynésiens inversés (les salaires réduits engendrent moins de dépenses de consommation).

L'argument selon lequel la RTT accroît la partie du coût salarial unitaire qui est fixe (coût de recherche du travailleur par l'employeur, coût de qualification) est incomplet et donc faux: il ignore que toute baisse de la durée du travail est le plus souvent l'occasion de provoquer une augmentation de l'intensité du travail et par conséquent une augmentation de la productivité, notamment grâce aux accidents et à la fatigue moindres.

Aux appréhensions des employeurs et des salariés une première réponse est fournie

par Cette et Taddei [1992 et 1994] qui suggèrent, parallèlement à la RTT, d'accroître la durée d'utilisation des équipements et diminuer ainsi le coût unitaire du capital pour compenser l'augmentation de celui du travail. Cependant, cela suppose une augmentation des besoins en énergie et ressources naturelles, un élargissement des marchés de consommation pour absorber le supplément de production [Cette, Taddei, 1992, p. 191]; on reste donc dans une logique d'insoutenabilité écologique ou au mieux de soutenabilité faible. D'autre part, la baisse de la durée du travail envisagée implique une augmentation du travail posté ou bien une intensification du travail : l'insoutenabilité sociale s'ajoute à la précédente.

La proposition de Cette et Taddei ne sort pas du cadre du productivisme : ils ne conçoivent l'amélioration du bien-être que par le biais d'un gain de pouvoir d'achat, seule manière de « mieux vivre » le temps « réellement libre » qu'ils définissent ainsi : « c'est-à-dire qu'il ne soit pas vide – vide de possibilités concrètes de choisir librement comment *dépenser* son temps » [Cette, Taddei, 1994, p. 169]². C'est également la conclusion de Lorenzi et Boulès [1995] qui préconisent une baisse de la durée du travail permettant de disposer de plus de temps pour consommer de nouveaux biens et services. Or *plus* n'égal pas *mieux*. La redistribution de l'emploi n'a nul besoin de croissance économique pour être mise en oeuvre: elle peut être conçue avec ou sans cette dernière. Elle n'est pas une mesure « complémentaire de la croissance » parce que celle-ci serait insuffisante, elle n'est pas non plus un « moindre mal » [Cette, Taddei, 1995] en attendant que la croissance tant souhaitée revienne. Le partage du travail et de l'emploi s'inscrit dans une autre logique.

3. L'hétérogénéité du travail

Selon certains auteurs, la RTT massive et générale se heurterait au fait que le travail est très hétérogène et que beaucoup d'emplois ne peuvent être partagés [Boisard, 1994 ; Mothé, 1994]. Ils s'élèvent ainsi contre ce qu'ils considèrent être une application simpliste d'une règle de trois. Quatre éléments au moins peuvent être opposés à cet argument.

Le chômage frappe aujourd'hui toutes les catégories socio-professionnelles, certes à des degrés divers, mais il existe des demandeurs d'emploi aptes à remplir des fonctions à tous les niveaux de qualification à condition qu'on ne les laisse pas se déqualifier en les éloignant durablement de la production. L'hétérogénéité des travailleurs est indéniable mais celle des demandeurs d'emploi s'accroît de plus en plus même si la structure des deux populations n'est pas encore identique.

Le travail est de plus en plus coopératif, la productivité n'a de sens qu'envisagée sous l'angle collectif et il n'est plus possible de l'imputer à tel ou tel individu. Inversement, l'alternance des individus au sein d'équipes de travail ne peut être tenue pour

². Souligné par nous.

synonyme de perte de productivité. Le raisonnement n'est pas seulement valable pour les tâches les plus déqualifiées et les plus répétitives ; il l'est aussi, et peut-être surtout, pour une grande partie des travaux qualifiés : personne ne peut douter aujourd'hui du caractère collectif de la recherche, ni de la facilité de partager les tâches dont les procédures sont bien établies telles que la gestion ou la commercialisation. Si l'argument de la spécificité du travail des cadres empêchant tout partage était vrai, on ne comprendrait pas pourquoi cette catégorie socio-professionnelle a connu la plus forte augmentation d'effectifs au cours des dernières décennies et pourquoi leur travail n'est pas resté concentré entre peu de mains ou de têtes. L'évolution technique a donc déjà commandé une nouvelle répartition des emplois. Il est probable que le souci de préserver un statut social privilégié conduit certaines catégories de personnel d'encadrement à résister à tout partage des informations afin d'apparaître comme irremplaçables. De leur côté, les directions d'entreprises peuvent craindre un effet déstabilisateur sur tout le personnel si l'identification des cadres à l'entreprise se dissout dans la réduction de la durée du travail.

Comment peut-on prétendre que les travailleurs sont difficilement interchangeables alors que les entreprises se sont toutes engagées progressivement sur la voie des contrats à durée déterminée et que les administrations abusent de la rotation imposée à des jeunes sous contrat du type emploi-solidarité ? La même question peut être posée à propos de tous les contrats mis en place en direction de telle ou telle catégorie de chômeurs dont le principal effet est non pas de créer de nouveaux emplois mais d'inciter les entreprises à substituer un type de population à une autre par le biais de ces nouveaux statuts.

Aucune proposition de réduction de temps de travail n'a jamais été faite en pensant qu'elle se traduirait mécaniquement par une création proportionnelle d'emplois. Deux types de fuites en termes d'efficacité de la proposition doivent être en effet attendus. L'un joue sur l'offre d'emploi : la valeur absolue de l'élasticité de l'emploi par rapport au temps de travail est inférieure à 1. Si l'on rapporte les 145 000 emplois supplémentaires permis par la réduction de 40 à 39 heures hebdomadaires et la cinquième semaine de congés payés en 1982 au nombre d'emplois salariés, environ 17 000 000, cela représente 0,85% d'emplois supplémentaires grâce à une baisse de 4,5% de la durée du travail, soit une élasticité de -0,19. Cette élasticité est faible quoique non négligeable parce que l'ordonnance de janvier 1982 a organisé la réduction du temps de travail dans les pires conditions : faible diminution hebdomadaire sans impact dans l'organisation du travail dans les entreprises, compensation salariale intégrale quel que soit le niveau de salaire sans poser le problème des inégalités de la répartition. Les simulations effectuées par divers organismes d'étude adoptent des élasticités beaucoup plus fortes: INSEE: -0,52; OFCE: -1; Larroutou: -0,66. Dans chaque cas, la baisse de la durée du travail est assortie de conditions différentes en matière d'organisation du travail, d'utilisation des équipements et

de compensation salariale, mais toutes améliorent son efficacité [De Robien, Chamard, 1994].³

L'autre type de fuites joue sur la demande d'emploi: dès l'annonce de la création d'emplois en assez grand nombre, beaucoup de demandeurs d'emploi découragés se portent à nouveau candidats. Le partage de l'emploi existant ne peut certes pas se produire comme l'exécution d'une règle mathématique mais l'énoncé de cette dernière a une double portée : il fournit la preuve que la réduction du chômage *peut n'être pas* une question du niveau des ressources⁴ mais une question de répartition de celles-ci ; de ce fait, il indique la voie macro-économique et sociale à suivre.

Une variante de l'argument de l'hétérogénéité du travail rendant impossible la RTT a été présentée récemment par Guillaume Erner [1996] et Florin Aftalion [1997]⁵. Elle consiste à établir un parallèle entre la RTT qui serait malthusienne et la solution politique d'extrême droite qui veut remplacer les immigrés par des chômeurs français. Cette argumentation est grotesque pour plusieurs raisons.

- La RTT n'exclut personne, au contraire elle vise à réintégrer. Elle ne remplace personne par quelqu'un d'autre. Elle remplace un peu de la surcharge de travail des uns par l'insertion des autres. Dans ce cas, on substitue des heures à des heures, dans l'autre, des individus à d'autres individus.⁶

- Il ne s'agit pas d'exclure du banquet de la nature ; il s'agit d'y faire une place à tous. Non pas de partager la soi-disant pénurie du résultat de la production (il n'y a pas pénurie puisque nous sommes une fois et demie plus riches qu'il y a 20 ans) mais de partager les efforts pour obtenir cette production, indépendamment de l'accroissement de celle-ci. La RTT et la réduction du chômage n'ont pas besoin de la croissance pour être obtenus. Elles sont capables d'en impulser une plus importante que celle que nous connaissons à cause de la propension à consommer plus importante de ceux qui seraient embauchés que de ceux qui verraient amputer une partie de leurs hauts revenus.

- Autrement dit, la proximité à établir est celle existant entre la solution douce libérale et la solution dure extrémiste car toutes les deux excluent. Certaines solutions néo-keynésiennes, qui bien sûr ne prônent pas l'exclusion, entretiennent des illusions sur la croissance quant à sa capacité de faire reculer les inégalités alors que ces dernières en sont un rouage. Voilà ce que disait Malthus: l'utilité de la misère, l'utilité des inégalités qui stimulent. L'accusation de malthusianisme à l'encontre des partisans de la RTT est une

³. Nous avons calculé ces trois dernières élasticités à partir des données fournies dans ce rapport.

⁴. Nous formulons cela de manière négative pour bien montrer que la réduction de chômage pourrait être aussi une question du niveau de la production, mais à des taux de croissance de celle-ci tels que nous les croyons impossibles et de toute manière à proscrire dans une perspective de soutenabilité.

⁵. Sans qu'il fasse le parallèle avec l'extrême droite, voir aussi Godet [1996].

⁶. Voici ce qu'écrivait Alain Barrère [1981, p. 293] : « Puisque c'est l'économie de travail qui est à l'origine des gains de productivité, cette économie doit pouvoir se traduire en temps de travail plutôt qu'en effectifs de travailleurs. »

habile rhétorique visant à retourner un reproche que le libéralisme, qui organise le rationnement pour les plus pauvres, mérite pleinement.

4. Le caractère réglementaire de la RTT

La diminution de la durée du travail étant définie comme générale et obligatoire implique l'intervention des pouvoirs publics qui prennent l'initiative de la mesure par voie législative ou qui entérinent un accord entre salariés et employeurs. De ce fait, sa portée serait faible : d'abord elle équivaldrait à un partage du chômage, et ensuite elle pénaliserait les secteurs à faibles gains de productivité.

- Concernant le premier argument, Patrick Mundler [1995, p. 103] établit un parallèle avec les politiques environnementales réglementaires : « L'idée d'imposer un partage du travail (et donc un partage du chômage) de manière réglementaire, s'apparente, nous semble-t-il, à une internalisation des coûts sociaux dus au chômage, par attribution administrative de droits à produire. La transférabilité de ces droits n'a pas été évoquée pour le moment, mais il est probable que le problème pourrait se poser rapidement dès lors qu'une réduction forte des droits individuels à produire serait imposée. »

Deux éléments de réponse peuvent être apportés à cet argument.

Premièrement, les droits à produire ou à polluer sont inséparables des marchés sur lesquels ils s'échangent. L'ambiguïté vient de l'utilisation de la notion de droit. Le droit au travail ou à l'emploi dans un sens post-rawlsien tel que nous l'entendons [Harribey, 1996-a et 1996-b] n'est pas un quota. Les quotas laitiers sont véritablement des droits à produire dans le sens utilisé par Mundler car ils peuvent être aisément transférables. L'aliénation marchande du « droit à produire » que serait le droit au travail équivaldrait à l'abandon de la liberté, ou au rachat de celle-ci par l'esclave, ou encore à la prostitution. Cette hypothèse n'est pas absurde mais elle est étrangère aux principes d'une société juste.

Deuxièmement, en toute logique, l'émission de « droits à produire » ne pourrait être que rare car s'ils étaient suffisamment abondants pour satisfaire tous les demandeurs d'emploi, cela signifierait que le problème qu'ils sont censés résoudre n'existe pas. Ce n'est d'ailleurs que dans cette circonstance de rareté que la remarque entre parenthèses de Mundler est compréhensible : si le travail est partagé, c'est-à-dire l'emploi⁷, de telle sorte

⁷. En dépit de l'avalanche de déclarations contraires, il faut dire nettement que la RTT est totalement synonyme du partage de travail ou du partage de l'emploi. D'ailleurs l'un des plus grands pourfendeurs à l'origine de l'idée de partage du travail, Guy Aznar [1993 et 1997-b], a reconnu depuis son erreur. Nous pensons le choix contraire de Perret et Roustang non fondé : « Il est sans doute plus clair et plus pédagogique de parler de "partage de l'emploi" que de "partage du travail" : cette expression signifie mieux qu'il ne peut y avoir de relation simple entre la durée du travail et l'emploi. Il est plus honnête d'annoncer clairement que l'on vise une nouvelle modalité du partage social, ayant des conséquences en termes de revenu mais aussi, dans certains cas, de statut et de pouvoir, et non une solution technique susceptible de satisfaire miraculeusement tout le monde sans rien changer aux comportements, comme en inventent périodiquement les experts. » [Perret B., Roustang G., 1993, p. 213]. Considérer comme nous le faisons

que le chômage tende à disparaître, parler de partage du chômage n'a pas de sens sauf si l'on assimile travail à temps réduit pour tout le monde à chômage partiel. Mais alors, on commet une nouvelle erreur, celle de considérer implicitement que le temps de travail *normal* est en fait immuable.

- Concernant le deuxième argument, il faut dire que réduire partout simultanément le temps de travail ne signifie pas uniformément : il s'agit d'aller dans le même sens pour éviter les inconvénients d'une concurrence déloyale. La RTT assurerait la diffusion des gains de productivité dans l'économie entière [Cordonnier, Van de Velde, 1997]. En effet, limiter la RTT aux entreprises qui réalisent des gains de productivité plongerait l'économie dans un abîme d'inégalités puisque certains secteurs, de par la nature de leurs activités, progressent sur une période longue beaucoup plus vite que d'autres.

Au contraire, le fait que des augmentations de salaires se produisent partout à des rythmes assez voisins, ou que la RTT soit généralisée, augmente les prix relatifs dans les secteurs à faibles gains de productivité. Les gains de productivité sont alors socialisés.

Ainsi, la RTT est un moyen de mettre en échec la logique de l'accumulation du capital qui se manifeste au travers de la loi de la valeur. Cette loi a pour effet de réallouer en permanence la valeur créée au prorata des capitaux engagés. La RTT introduit une distorsion par rapport à l'allocation des gains de productivité qui se serait produite spontanément. Autrement dit, les rapports de prix relatifs qui résultent d'une RTT générale, effectuée indépendamment des gains de productivités réalisés dans tel ou tel secteur, s'écartent des rapports des prix relatifs qui résulteraient de l'appropriation exclusivement privée de ces gains. La répartition sur l'ensemble de la collectivité des gains de productivité résultant d'une oeuvre collective est justifiée. En termes analytiques, Marx parlait judicieusement du *travailleur collectif*, et aujourd'hui la croissance endogène est attribuée aux phénomènes d'externalités positives. En termes politiques, si la socialisation des moyens de production n'a plus guère de partisans déclarés, la socialisation des gains de productivité pourrait constituer un recours.

l'emploi et le travail comme deux faces de la même réalité implique justement de ne pas avoir une vision purement instrumentale du travail mais au contraire une vision prenant en compte la multiplicité et la complexité de sa signification en termes de revenu, statut, identité, etc. De la même façon, nous nous opposons à Jacques Texier [1995 p. 182] qui exprime, à notre avis, un contresens à travers sa proposition: « non pas partage du travail, mais réduction massive du temps de travail ». Sauf à jouer sur les mots, réduction du temps de travail et partage du travail sont une seule et même chose : le partage du travail à effectuer se fait par la réduction du temps de travail individuel pour tous, et réciproquement, puisqu'il s'agit d'en répartir le volume. Comme on ne peut faire injure à des auteurs prestigieux de ne pas comprendre cette identité, on peut penser que leur position tient en fin de compte à leur choix implicite de

5. L'impératif de travailler toujours davantage

Y aurait-il un impératif (voire une malédiction) de (à) travailler toujours davantage? Certains auteurs, se référant aux hypothèses néo-classiques, récusent une RTT qui aboutirait selon eux au contraire de l'effet recherché : l'aggravation du chômage [Salin, 1993, 1995-a, 1995-b et 1996 ; Wyplosz, 1997] ou la pénurie d'emplois qualifiés [Hatem, 1995-a et 1995-b]. L'argumentation repose sur l'idée que le chômage serait dû aux obstacles qui entravent la liberté contractuelle entre salariés et employeurs (droit du travail, conventions collectives, salaire minimum) et à « l'extraordinaire spoliation fiscale » [Salin, 1995-b] qui pénalise l'activité économique. Dans ces conditions, la RTT, ne s'attaquant pas à la cause du mal, serait une mauvaise solution qui provoquerait une augmentation des coûts unitaires fixes salariaux liés au fait que les salariés ne sont pas interchangeables, et, par suite, une diminution du volume d'heures de travail, une contraction de l'activité et une augmentation du chômage. Au contraire, une défiscalisation, une meilleure flexibilité et la liberté de pouvoir augmenter la durée du travail seraient bénéfiques pour relancer l'emploi. On peut réfuter cette argumentation.

- La pétition de principe contre la pression fiscale génératrice de chômage et de désincitation au travail et à l'activité ne sort pas des sentiers battus de l'excès des prélèvements obligatoires. Lorsqu'il est dit que près de la moitié du PIB (environ 45% en France) est prélevé pour être redistribué, il est admis implicitement que si ce prélèvement n'existait pas ou était moindre, le PIB serait en quelque sorte intact, sans comprendre qu'il serait en fait d'un niveau inférieur, sans voir que la proportion prélèvements/PIB est calculée *a posteriori* avec un PIB déjà augmenté par le fait de l'intervention publique [Harribey, 1997].

- Il est pour le moins paradoxal d'insister sur l'hétérogénéité du travail pour réfuter la proposition d'en diminuer la durée au bénéfice de ceux qui sont sans emploi tout en se référant aux postulats de l'analyse néo-classique dans laquelle la fonction de production est basée sur l'hypothèse d'homogénéité des facteurs de production.

- La théorie néo-classique prétend que le libre fonctionnement du « marché du travail » assurerait l'absence de chômage involontaire par la baisse des salaires jusqu'au point d'équilibre [Salin, 1995-a]. Il est donc sous-entendu que la demande de travail dépend prioritairement sinon exclusivement du taux de salaire. Or, la demande de travail dépend au moins autant des perspectives de débouchés que les entreprises anticipent, lesquels sont liés aux dépenses salariales et aux dépenses capitalistes. Rien ne dit qu'à la suite d'une compression des salaires, les dépenses des capitalistes, sous forme de consommation ou d'investissement, viendraient suppléer les dépenses de consommation des salariés pour soutenir la demande. Même si la baisse des salaires se traduisait par une envolée des profits distribués ou par une valorisation importante des patrimoines

ne concevoir l'embauche des chômeurs que par une extension de la production et des activités marchandes,

mobiliers, la consommation de leurs titulaires dont la propension marginale à consommer est faible ne varierait guère. Quant à l'investissement, l'expérience récente montre qu'il ne suffit pas que les profits prospèrent pour qu'il reparte.

- Finalement, l'argumentaire met en évidence l'alternative entre la réduction du temps de travail et la flexibilisation du travail appelée par Pascal Salin [1995-b] « liberté du temps de travail ». On peut lui reconnaître le mérite d'une certaine cohérence : sa position s'inscrit dans le paradigme de la poursuite infinie de la croissance puisque l'emploi ne peut provenir que de la marchandisation toujours plus grande de la satisfaction des besoins et donc de l'extension des activités économiques.⁸ Faut-il y voir le signe d'une crainte que le partage du travail existant ne réussisse à saper l'outil de régulation du capitalisme que constitue le chômage ? De plus, apparaît en filigrane une conception du travail tout à fait figée qui ne peut imaginer que le travail à *temps plein* puisse être réduit et qui fait de tout travail dont la durée est diminuée un travail à *temps partiel*. Ainsi Pierre Boisard [1994, p. 51], confondant réduction du temps de travail et temps partiel, écrit-il: « Deux conditions nous paraissent décisives: que les travailleurs soient libres individuellement d'opter pour la réduction de leur durée du travail et qu'il y ait la garantie de possibilité de *retour au temps plein*. »⁹ Il ne s'agit pas bien entendu de condamner le travail à temps partiel mais de souligner les dangers à faire de cette mesure un instrument de lutte contre le chômage car, tant que celui-ci existe, la logique du temps partiel est celle des contrats emploi-solidarité et des contrats précaires. La liberté de choisir son temps de travail et l'encouragement par les pouvoirs publics prennent un autre sens à partir du moment où le droit à l'emploi est garanti à tous. Il convient donc de distinguer¹⁰ le moyen permettant à la liberté individuelle de s'exprimer et l'instrument de lutte contre le chômage.

En refusant la réduction de la durée du travail et en prônant au contraire son augmentation, les libéraux commettent volontairement ou non deux erreurs:

- Diminuer le temps de travail individuel ne signifie pas nécessairement diminuer le volume de travail global effectué dans la société. La RTT signifie simplement que pour un même volume de travail global sa répartition est différente. On peut même envisager que la baisse de la durée individuelle du travail soit plus que compensée par l'intégration des chômeurs : autrement dit, le volume global de travail augmenterait avec une RTT proportionnellement plus faible.

par « une augmentation de la demande solvable » [Texier, 1995, p. 179 et 183].

⁸. « Logiquement, le nombre d'heures de travail est absolument illimité. » [Salin, 1996, p. 13]. Sait-il que la population est nombreuse mais pas illimitée, qu'elle a la fâcheuse idée de dormir, aimer, manger...? « Si tout individu pouvait exercer ses droits à la retraite le jour où il entre sur le marché du travail, le taux de chômage deviendrait nul. Mais le niveau de vie le serait aussi. » [p. 15]. Le Président de la Société du Mont-Pélerin va-t-il adhérer à la théorie de la valeur-travail ?

⁹. Souligné par nous.

¹⁰. La cohabitation de la baisse du temps de travail et de la « révolution du temps choisi » nous paraît devoir être éclaircie [Caillé dans Caillé, Le Goff, 1996, p. 131].

- Guy Aznar [1997-a] fait justement remarquer que les « experts » libéraux confondent allègrement temps de travail et temps pendant lequel tournent les machines.

Enfin, bien que se démarquant nettement des libéraux sur le plan doctrinal, certains économistes keynésiens actuels reproduisent les mêmes clichés sur ce que doit être un temps *normal* de travail: « Par croissance "molle", on désigne une situation où le taux de croissance économique est durablement inférieur à celui que permettrait une utilisation normale des ressources productives du pays. » [Fitoussi, 1996, p. 219]¹¹.

6. Les contraintes internationales

Ceux qui invoquent les contraintes internationales à l'encontre de la RTT utilisent deux arguments. Le premier consiste à dire qu'une économie nationale ne peut, dans un contexte d'internationalisation croissante, se permettre de prendre seule une décision de RTT qui la pénaliserait dans la compétition mondiale. C'est juste mais ce n'est pas un argument opposable à la seule RTT, c'est un argument opposable à tout type de politique économique et sociale. Alors, impuissance générale, soumission aux règles du capitalisme mondial et aux politiques libérales qui protègent les intérêts du capital, ou bien repli protectionniste ? La clarification du choix implique de décrypter le second argument.

Les économies occidentales sont engagées de manière semble-t-il définitive dans la voie de l'intégration mondiale et sont touchées par un chômage immense. La tentation est d'établir une corrélation entre les deux phénomènes et plus précisément d'attribuer la cause du second à l'ouverture des frontières aux produits étrangers dont les prix sont plus compétitifs, ou bien (les deux éléments ne s'excluant pas) à la délocalisation des activités nationales des pays développés dans les pays à bas salaires. En termes populistes, ces derniers « nous voleraient nos emplois » qu'il s'agirait de reconquérir. Ainsi posé, le problème est enfermé dans la fausse alternative suivante:

- exportation du chômage pour conserver ou augmenter le nombre d'emplois tout en laissant inchangée la durée individuelle du travail;

- ou bien, acceptation du rétrécissement du nombre d'emplois, à durée individuelle du travail inchangée.

Les deux termes du dilemme défini ci-dessus admettent implicitement que la deuxième variable contenue dans le produit *nombre d'emplois* × *durée individuelle du travail* = *volume d'emploi* est postulée quasi immuable à court et moyen terme. En conséquence, la première variable, le nombre d'emplois nationaux, fluctuerait au gré de la conquête ou de la perte de parts de marché : le maintien, et à plus forte raison

¹¹. On ne sera pas étonné de trouver dans cet article un hymne sans nuance au progrès ainsi qu'une adhésion totale à la définition néo-classique de la soutenabilité [p. 228] : « Le critère qui permet d'évaluer l'efficacité est celui de la consommation: la règle d'or de la croissance est celle qui permet d'assurer le sentier d'évolution de la consommation le plus élevé. Un système est dit efficace dynamiquement s'il n'est plus possible d'augmenter la consommation en une période ou pour une génération sans avoir à réduire la consommation d'une ou de plusieurs autres périodes ou d'une ou de plusieurs générations. »

l'accroissement, de ce nombre ne dépendrait que de la réussite commerciale. Accepter ce dilemme conduit à adopter une politique internationale coincée entre la promotion du libre-échange lorsqu'il s'agit de vendre à l'étranger et la fermeture des frontières lorsque, en retour, l'étranger veut nous vendre, alors même que tous les programmes d'ajustement structurel imposés par l'Occident via le FMI et la Banque mondiale aux pays pauvres sont fondés sur l'austérité interne et la promotion des exportations. De plus, cette politique sous-entend que la concurrence des pays du tiers-monde serait la cause principale du chômage dans les pays développés en ignorant les conditions de l'accumulation du capital et les conséquences des bouleversements techniques contemporains sur la place du travail dans la société. Or, toutes les études montrent que l'impact négatif sur l'emploi des échanges internationaux dans les pays développés est très faible, voire cet impact serait positif [Vimont, 1993 ; Cortès, Jean, 1994 ; Bonnaz, Courtot, Nivat, 1994 ; Cling, 1994 ; Vimont, Fahri, 1997 ; Vimont, 1997]. Plus vraisemblable est la concurrence entre les pays à bas salaires eux-mêmes pour attirer les capitaux des firmes multinationales [Brainard, Riker, 1997].

Le dépassement de ce dilemme exige que le volume d'emploi fasse l'objet d'une répartition permanente pour que le nombre d'emplois puisse progresser, grâce à la réduction de la durée individuelle du travail. Au niveau de l'argumentaire théorique cela suppose de rompre avec un raisonnement exclusif en termes de nombre d'emplois mais de renouer avec un raisonnement en termes de quantités de travail échangées. Alors, on montre que l'échange inégal ne fonctionne pas au détriment des pays riches mais à celui des pays pauvres. Voyons comment.

Un curieux mélange d'un peu de libéralisme et de néo-protectionnisme a réussi le tour de force de renverser ces dernières années la problématique de l'échange inégal théorisée il y a près de trente ans par Emmanuel [1969]. La plus grande partie de l'habillement et des téléviseurs et autres appareils ménagers que les consommateurs d'un pays industrialisé comme la France utilisent provient des nouveaux pays industriels, mais comme nos échanges sont relativement équilibrés, voire excédentaires, cela signifie que lorsqu'on importe 1000 francs de chaussures ou de magnétoscopes, on exporte simultanément 1000 francs d'airbus ou de TGV. Le contenu en emplois des chaussures que nous ne fabriquons plus n'est certes pas le même que celui des 1000 francs d'airbus. Mais l'inégalité de l'échange est-elle dans le sens indiqué par les discours libéral et/ou néo-protectionniste ? Dans la mesure où les salaires au Sud sont beaucoup plus faibles qu'au Nord, derrière le contrat 1000 francs contre 1000 francs, nous donnons peu de travail qualifié contre beaucoup de travail non qualifié, la différence de qualification ne justifiant aucunement de tels écarts de salaires puisqu'un travail non qualifié de là-bas est payé également moins cher qu'un même travail non qualifié d'ici. Le travail à l'origine de toutes les richesses créées représentant toujours une peine, le travail étant (avec les ressources naturelles non renouvelables) le seul facteur, au sens propre, rare, il est au

moins aussi légitime de mesurer l'équité des échanges en termes de *quantité de travail* qu'en termes du *nombre* d'emplois. A commerce extérieur équilibré, plus on « perd d'emplois », plus cela signifie que nos termes de l'échange s'améliorent, c'est-à-dire plus l'échange devient inégal à notre avantage. Les pays exportateurs du tiers-monde, et *a fortiori* leurs travailleurs exploités sans aucune garantie sociale ou moyen syndical de défense, ne sont pas responsables de la façon dont les pays capitalistes de l'OCDE organisent, délibérément pourrait-on dire, compte tenu de la productivité résultant des techniques utilisées, la répartition du *volume* d'emploi de telle sorte qu'il y ait parmi eux 40 millions de chômeurs et que l'on puisse en tirer prétexte pour vouloir baisser les salaires des plus démunis ou flexibiliser davantage le « marché du travail ». A l'enfermement de la politique dans le dilemme exposé ci-dessus, il est donc possible d'opposer une action sur la variable *durée individuelle du travail* contenue dans l'équation du volume d'emploi pour que celui-ci soit réparti sur un *nombre* d'emplois supérieur.

Dans ces conditions, une politique commerciale d'un pays développé qui voudrait s'intégrer dans une autre logique que celle du capital devrait s'éloigner du libre-échange sauvage parce qu'il signifie soumission aux règles de la finance internationale mais aussi du protectionnisme intransigeant qui flirte trop souvent avec la xénophobie et qui empêche de tisser des liens de coopération. Le libre-échange n'est tolérable qu'en proportion de la coopération internationale. A l'envers, le protectionnisme ne peut être qu'un palliatif temporaire au manque de coopération. Déjà au XIX^e siècle, Marx [1965, p. 156] avait noté que « le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur ».

Dans le même temps, les pays les plus pauvres doivent pouvoir construire des structures qui les préservent d'un alignement sur les règles dictées par les instances de l'économie mondiale, qui leur garantissent une relative autonomie surtout dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire et qui les rendent moins dépendants de certaines exigences quasiment absurdes exprimées par les marchés des pays développés¹².

Poser le problème de la répartition du volume de travail à accomplir revient donc à refuser la logique de la guerre commerciale et à poser des jalons pour une logique de paix.

Pour conclure, les principales objections à la diminution de la durée du travail, et par conséquent les principales difficultés pour réussir sa mise en oeuvre, sont d'abord de nature socio-politique. Le problème du financement de la baisse de la durée du travail trouverait une solution économique dans le cadre d'une profonde réduction des inégalités de revenus. En effet, l'approfondissement des inégalités au cours des deux dernières décennies et la modification du partage de la valeur ajoutée au bénéfice des revenus du capital ont été tels qu'il est possible de montrer qu'une RTT accompagnée d'une

¹². Jacques Decornoy [1993, p. 31] souligne l'absurdité de consommer au Nord des cerises à Noël.

redistribution à partir d'un prélèvement sur les deux déciles de revenus les plus élevés suffirait pour financer les créations d'emplois nécessaires à la résorption du chômage en France [Harribey, 1996-b].

La nécessité de sortir le débat sur la RTT du cadre économiciste où il est enfermé apparaît alors clairement :

- on ne peut pas parler du réemploi de millions de chômeurs sans réfléchir à la place du travail aujourd'hui,

- on ne peut pas parler du travail sans parler de la répartition des richesses issues de ce travail,

- on ne peut pas parler de répartition des richesses sans parler du mode de développement qui permet de les obtenir,

- enfin, on ne peut parler du mode de développement sans évoquer la question de la soutenabilité, c'est-à-dire celle de notre responsabilité [Jonas, 1979] à l'égard des générations futures.

Finalement la question de procurer un travail à chacun est inséparable du contenu de ce travail: travailler, oui sans doute, travailler moins pour travailler tous, oui sans aucun doute, mais pour... quoi faire? Réduire le temps de travail, c'est redonner du temps à l'homme et c'est aussi économiser notre espace car, comme l'écrivait Paul Valéry [1931, p. 923], « le temps du monde fini commence ».

Références bibliographiques

- AFTALION F., 1997, « Le FN et la gauche dos à dos », *Le Monde*, 28 février.
- AZNAR G., 1993, « Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions », Paris, Syros.
- 1997-a, « Réduction du temps de travail: la loi Robien », *Futuribles*, n° 217, janvier, p. 15-28.
 - 1997-b, « Eloge du travail partagé », *Partage*, n° 111, février-mars.
- BARRERE A., 1981, *La crise n'est pas ce que l'on croit*, Paris, Economica.
- BAZEN S., BENHAYOUN G., 1996, *Les bas salaires en Europe*, Paris, PUF, Que sais-je?, n° 3069.
- BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), 1995, *Salaires minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan.
- BOISARD P., 1994, « Partage du travail : les pièges d'une idée simple », *Esprit*, « La France et son chômage : crise économique ou crise structurelle ? », n° 204, août-septembre, p. 44-51.
- BONNAZ H., COURTOT N., NIVAT D., 1994, « Le contenu en emplois des échanges industriels de la France avec les pays en développement », *Economie et statistique*, « Ouvertures à l'est et au sud », n° 279-280, 9/10, p. 13-33.
- BRAINARD L., RIKER D.A., 1997, « Are US multinationals exporting US jobs ? », NBER, INC, *Working Paper*, n° 5958, mars.
- CAILLE A., LE GOFF J.P., 1996, *Le tournant de décembre*, Paris, La Découverte.
- CETTE G., 1992, « Quelques éléments d'évaluation des effets sur l'emploi de la réduction de la durée du travail induite par l'ordonnance de janvier 1982, Note de la Banque de France, DEER-SEMEF, mimeo, n° 92-50/1, 24 juin.
- CETTE G., TADDEI D., 1992, « Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail », *Futuribles*, Numéro spécial temps de travail, « Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux », n° 165-166, mai-juin, p. 171-192.
- 1994, *Temps de travail, Modes d'emplois, Vers la semaine de quatre jours?*, Paris, La Découverte.
 - 1995, « Durée du travail : pas sérieux s'abstenir », *Libération*, 16 et 17 septembre.

- CLING J.P., 1994, « Les échanges avec les pays en développement et leurs conséquences sur l'emploi », *Economie et statistique*, « Ouvertures à l'est et au sud », n° 279-280, 9/10, p. 47-68.
- Commissariat Général du Plan, 1993, *L'économie française en perspective*, Paris, La Découverte/La Documentation française.
- CORTES O., JEAN S., 1994, « Comment mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi? », *Economie et statistique*, « Ouvertures à l'est et au sud », n° 279-280, 9/10, p. 3-11.
- CORDONNIER L., VAN DE VELDE F., 1997, « La réduction du temps de travail doit être générale et coordonnée », *Le Monde*, 11 mars.
- DE ROBIEN G., CHAMARD J.Y., 1994, *Rapport de la Mission d'information sur l'aménagement du temps de travail*, Assemblée Nationale, juin 1994, extrait dans *Problèmes économiques*, n° 2404, 28 décembre.
- DECORNOY J., 1993, « Rechercher des modes de développement originaux », dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre ?*, Actes de colloque, novembre.
- EMMANUEL A. [1969], 1979, *L'échange inégal*, Paris, F. Maspero.
- ERNER G., 1996, « Malthus et monsieur Le Pen », *Libération*, 2 octobre.
- GODET M., 1996, « Les illusions du partage du travail », *Libération*, 11 novembre.
- FITOUSSI J.P., 1996, « Anatomie de la croissance molle », *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques*, n° 59, octobre, p. 213-244.
- HARRIBEY J.M., 1996-a, « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7, 1er semestre, p. 188-198, extrait reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2489, 9 octobre 1996.
- 1996-b, « Développement soutenable et réduction du temps de travail, Analyse critique appliquée au cas de la France », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.
- 1997, « Ne tirez pas sur les "suppléments obligatoires" », *Le Monde*, 25 mars.
- HATEM F., 1995-a, « Contre une réduction autoritaire du temps de travail », *Libération*, 9 mai.
- 1995-b, « Partage du travail: inefficace ou inutile », *Libération*, 18 octobre.
- JONAS H. [1979], 1990, *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Ed. du Cerf.
- LIPIETZ A., 1996, *La société en sablier, Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte.
- LORENZI J.H., BOURLES J., 1995, *Le choc du progrès technique*, Paris.
- MADDISON A., 1995, *L'économie mondiale, Analyse et statistiques*, Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- MARCHAND O., THELOT C., 1991, *Deux siècles de travail en France*, Paris, INSEE, Etudes.
- MARX K. [1848], 1965, *Discours sur le libre-échange*, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 1.
- MOTHE D., 1994, « Le mythe du temps libéré », *Esprit*, « La France et son chômage : crise économique ou crise structurelle ? », n° 204, août-septembre, p. 52-63.
- MUNDLER P., 1995, « Partage du travail et écologie, Un rapprochement aux multiples facettes », *Sciences de la société*, « Travail, emploi, formation », Presses Universitaires du Mirail, n° 36, octobre, p. 93-109.
- PERRET B., ROUSTANG G., 1993, *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil.
- RIGAUDIAT J., 1993, *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros.
- ROCHE W.K., FYNES B., MORISSEY T., 1996, « Emploi et temps de travail : un tour d'horizon international », *Revue internationale du travail*, BIT, vol. 135, n° 2, p. 139-170.
- SALIN P., 1993, « Le partage du travail créera plus de chômage », *Libération*, 4 novembre.
- 1995-a, « Les obstacles à l'emploi », *Revue française d'économie*, vol. X, n° 4, automne, p. 3-35.
- 1995-b, « Restaurer la liberté du temps de travail », *Le Monde*, 21 décembre.
- 1996, « L'illusion de la réduction du temps de travail », *Revue des Deux Mondes*, septembre, p. 11-32.
- TEXIER J., 1995, « Chômage de masse, réduction du temps de travail et augmentation de la demande solvable », dans BIDEJ J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, p. 179-183.
- VALERY P., *Avant-propos à Regards sur le monde actuel*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960, tome 2.
- VIMONT C., 1993, *Le commerce extérieur français créateur ou destructeur d'emplois ? Le cas des produits industriels et des services*, Paris, Economica, Institut de l'entreprise.
- 1997, « La balance en emplois du commerce extérieur est excédentaire », *Le Monde*, 18 mars.
- VIMONT C., FARHI F., 1997, *Concurrence internationale et balance en emplois, les échanges de produits industriels*, Paris, Economica.
- WYPLOSZ C., 1997, « Côté emploi, Jospin est inquiet », *Libération*, 23 juin.